

Ensemble vers un même objectif

Les collaborateurs malades ou accidentés doivent affronter des situations complexes, du point de vue tant médical que professionnel et social. Le Case Management propose un accompagnement individuel et soutient ces collaborateurs sur la durée afin qu'ils puissent réintégrer la vie professionnelle et retrouver leur place dans la société.

Qu'est-ce que le Case Management et qu'apporte-t-il?

Le Case Management est une compétence-clé des prestations proposées par AXA. Nos collaborateurs chevronnés garantissent à tout moment un niveau de qualité élevé.

- Accompagnement professionnel tout au long du processus de réadaptation et de réintégration
- Coordination de toutes les instances impliquées au-delà des limites professionnelles et institutionnelles
- Mise en œuvre par étapes d'objectifs clairs

Les points forts du Case Management

Soutien médical

- Coordination des mesures médicales
- Collaboration avec des spécialistes médicaux externes et internes
- Présentation de différentes options

Assistance professionnelle

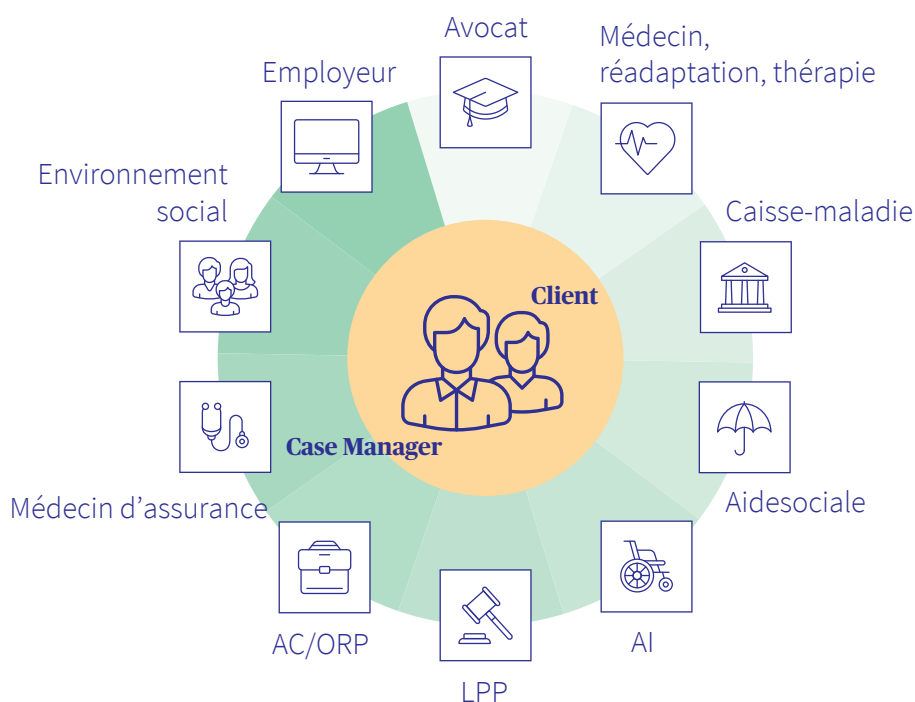
- Maintien du poste de travail
- Intervention rapide
- Optimisation de la situation professionnelle
- Présentation de différentes options
- Organisation d'une reconversion

Aide sociale

- Analyse de la situation sociale
- Rupture avec les «anciennes structures»
- Mise en place d'un réseau de soutien

Aide juridique

- Coordination entre les assureurs
- Conseil et aide
- Résolution de problèmes



Conditions pour bénéficier du Case Management

- Incapacité de travail existante ou imminente
- Mesures de réinsertion nécessaires
- Bonnes perspectives pour un processus de réadaptation et de réintégration

L'offre est facultative et il n'est possible d'y recourir que d'un commun accord.

Protection des données et qualité

Afin de garantir une sécurité maximale, seuls les Case Managers ont accès aux données.

AXA respecte les exigences professionnelles élevées fixées par le «Réseau Case Management Suisse».

Comment se déroule un cas de Case Management?

1. Prise de contact	Le Case Management est présenté lors d'un premier entretien. La personne concernée reçoit des informations sur les thèmes importants, et les mesures d'urgence nécessaires sont mises en place.
2. Évaluation	Analyse de la situation par autoévaluation et évaluation de tiers. Les mesures nécessaires sont planifiées à l'aune des résultats obtenus.
3. Formulation des objectifs	La vue d'ensemble permet de formuler l'objectif global. Chaque étape participe de la réintégration professionnelle.
4. Planification	Les objectifs définis indiquent dans quel domaine une intervention est nécessaire, avec un recours à des services professionnels externes, le cas échéant.
5. Mise en œuvre	Les mesures convenues font l'objet d'un suivi, et les résultats sont étudiés en continu par toutes les personnes impliquées.
6. Conclusion	À l'issue d'une évaluation globale par toutes les personnes impliquées, les étapes suivantes sont définies et le Case Management est clos.